

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Perche

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie n° A-24-ENV-35, en date du 02 septembre 2024 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Perche en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera **du mardi 8 octobre 2024 à 10h30 au jeudi 7 novembre 2024 à 16h00** sur le territoire des communes du périmètre du projet de Parc naturel régional du Perche.

Département de l'Eure-et-Loir :

Arcisses, Argenvilliers, Authon-du-Perche, Bazoches-Gouet (La), Beaumont-les-Autels, Belhomert-Guéhouville, Béthonvilliers, Champrond-en-Gâtine, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Guillaume, Charbonnières, Combres, Coudray-au-Perche, Croix-du-Perche (La), Étilleux (Les), Ferté-Vidame (La), Fontaine-Simon, Frazé, Gaudaine (La), Loupe (La), Manou, Marolles-les-Buis, Meaucé, Miermaigne, Montireau, Montlondon, Nogent-le-Rotrou, Saint-Bomer, Saint-Élip, Saintigny, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, Senonches, Souancé-au-Perche, Thiron-Gardais, Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Vaupillon, Vichères.

Département du Loir-et-Cher :

Boursay, Couëtron-au-Perche, Gault-du-Perche (Le), Plessis-Dorin (Le).

Département de l'Orne :

Appenai-sous-Bellême, Bazoches-sur-Hoëne, Belforêt-en-Perche, Bellavilliers, Bellême, Bellou-le-Trichard, Berd'huis, Bizou, Boëcé, Bretoncelles, Ceton, Champeaux-sur-Sarthe, Chapelle-Montligeon (La), Chapelle-Souëf (La), Charencey, Chemilli, Comblot, Corbon, Coulimer, Courgeon, Courgeoût, Cour-Maugis sur Huisne, Dame-Marie, Feings, Hôme-Chamondot (L'), Igé, Loisail, Longny les Villages, Madeleine-Bouvet (La), Mage (Le), Mauves-sur-Huisne, Menus (Les), Mesnière (La), Montgaudry, Mortagne-au-Perche, Moutiers-au-Perche, Parfondeval, Pas-Saint-l'Homer (Le), Perche en Nocé, Pervenchères, Pin-la-Garenne (Le), Pouvrai, Rémalard en Perche, Réveillon, Sablons sur Huisne, Saint-Aquilin-de-Corbion, Saint-Aubin-de-Courteraie, Saint-Cyr-la-Rosière, Saint-Denis-sur-Huisne, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Saint-Fulgent-des-Ormes, Saint-Germain-de-la-Coudre, Saint-Germain-de-Martigny, Saint-Germain-des-Grois, Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Hilaire-sur-Erre, Saint-Jouin-de-Blavou, Saint-Langis-lès-Mortagne, Saint-Mard-de-Réno, Saint-Martin-des-Pézerits, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Ouen-de-Sécherouvre, Saint-Pierre-la-Bruyère, Saint-Quentin-de-Blavou, Soligny-la-Trappe, Tourouvre au Perche, Val-au-Perche, Vaunoise, Ventrouze (La), Verrières, Villiers-sous-Mortagne.

Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional du Perche, sis Manoir de Courboyer, 61 340 Perche-en-Nocé.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen est composée des membres suivants M. Dominique PACORY (Président), M. Jean-Claude THOMAS (titulaire) et M. Philippe BEDEL (titulaire).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce dossier et formuler et consulter des observations, propositions ou contre-propositions écrites :

Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet et accessible par toute personne sur tout poste informatique à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/pnr-perche> du **mardi 8 octobre 2024 à 10h30 au jeudi 7 novembre 2024 à 16h00** et où le dossier d'enquête est également consultable en version numérique. Ce lien est également accessible à partir des sites internet du Conseil Régional de Normandie (<https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete-perche>), du Conseil Régional Centre-Val de Loire

(<https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/project/pnrduperche/presentation/charte-pnr-du-perche-quen-pensez-vous>) et du Parc naturel régional du Perche (<https://www.parc-naturel-perche.fr/l-enquete-publique>).

Par courrier, pour le dépôt d'observation, adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional du Perche, sis Manoir de Courboyer, 61 340 Perche-en-Nocé, du mardi 8 octobre 2024 à 10h30 au jeudi 7 novembre 2024 à 16h00 (cachet de la poste faisant foi) ou par voie numérique à l'adresse pnr-perche@mail.registre-numerique.fr.

Au siège de l'enquête publique où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête numérique et au registre dématérialisé.

Dans les lieux et aux jours et horaires ci-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre, tous deux en version papier :

Maison du Parc naturel régional du Perche

Maison du Parc - Manoir de Courboyer
61 340 Perche-en-Nocé
Jusqu'au 31 octobre 2024 :
Du lundi au dimanche : 10h30-12h30/13h30-17h30
A partir du 1^{er} novembre 2024
Du mardi au samedi : 10h30-12h30/13h30-17h30
Mardi 8 octobre 2024 : 10h30 à 12h30
Mardi 22 octobre 2024 : 14h à 17h
Jeudi 7 novembre 2024 : 14h à 16h

Mairie de Bellême

1 place de la République
61 130 Bellême
Le lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h/14h-17h
Le mardi et jeudi : 9h-12h
Jeudi 24 octobre 2024 : 9h à 12h
Jeudi 7 novembre 2024 : 9h à 12h

Mairie de Couëtron-au-Perche

6 rue de la Mairie
Souday
41 170 Couëtron-au-Perche
Du lundi au jeudi : 9h-12h
Le vendredi : 14h-17h30
Jeudi 17 octobre 2024 : 9h à 12h
Mercredi 23 octobre 2024 : 9h à 12h

Mairie de la Bazoches-Gouet

Place du Marché
28 330 La Bazoches-Gouet
Le lundi : 14h-16h
Du mardi au vendredi : 9h-12h/14h-16h
Le samedi : 9h-12h
Jeudi 17 octobre 2024 : 14h à 16h
Mercredi 23 octobre 2024 : 14h à 16h

Mairie de La Loupe

Place de l'Hôtel de ville
28 240 La Loupe
Du lundi au vendredi : 9h-12h/15h-17h15
Mardi 15 octobre 2024 : 9h à 12h
Mercredi 30 octobre 2024 : 15h à 17h

Mairie de Longny-les-Villages

3 rue des Douves
61 290 Longny-les-Villages
Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi 10 octobre 2024 : 14h à 17h
Mardi 5 novembre 2024 : 9h à 12h

Mairie de Mortagne-au-Perche

22 place du Général de Gaulle
61 400 Mortagne-au-Perche
Du lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h
Mercredi 9 octobre 2024 : 9h à 12h
Mardi 29 octobre 2024 : 14h à 17h

Mairie de Nogent-le-Rotrou

44 rue Villette-Gâté
28 400 Nogent-le-Rotrou
Du lundi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h30
Mercredi 16 octobre 2024 : 14h à 17h
Mercredi 6 novembre 2024 : 9h à 12h

Mairie de Rémalard-en-Perche

23 rue de l'Eglise
61 110 Rémalard-en-Perche
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30/15h-18h
Le mercredi : 8h30-12h30
Le samedi : 10h-12h
Jeudi 10 octobre 2024 : 9h30 à 12h30
Mardi 5 novembre 2024 : 15h à 18h

Mairie de Senonches

2 rue de Verdun
28 250 Senonches
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-18h
Le vendredi : 9h-12h/14h-17h
Mardi 15 octobre 2024 : 14h à 17h
Mercredi 30 octobre 2024 : 9h à 12h

Mairie de Thiron-Gardais

226 rue du commerce
28 480 Thiron-Gardais
Du lundi au vendredi : 13h30-17h15
Le samedi : 10h-12h
Mardi 8 octobre 2024 : 14h à 17h
Jeudi 24 octobre 2024 : 14h à 17h

Mairie de Tourouvre-au-Perche

Place Louis Debray
Tourouvre
61 190 Tourouvre-au-Perche
Le lundi et du mercredi au vendredi : 9h30-12h30/13h30-17h30
Le mardi : 9h30-12h30/13h30-19h
Le samedi : 9h-12h
Mercredi 9 octobre 2024 : 14h à 17h
Mardi 29 octobre 2024 : 9h30 à 12h30

Mairie de Val-au-Perche

5 place de la Mairie
Le Theil-sur-Huisne
61 260 Val-au-Perche
Le lundi : 9h-12h
Du mardi au vendredi : 9h-12h/14h-17h30
Le samedi : 10h-12h
Mercredi 16 octobre 2024 : 9h à 12h
Mercredi 6 novembre 2024 : 14h à 17h

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de clôture de l'enquête ainsi que dans les Préfectures de chaque département concerné, au siège de la Région Normandie, au siège de la Région Centre-Val de Loire et au siège du Parc naturel régional du Perche, Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également consultables par le public sur le site internet du Parc naturel régional du Perche, de la Région Normandie et de la Région Centre-Val de Loire pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pnr-perche>.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-dames, Place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 CAEN Cedex1, par mail à l'adresse pnr-perche@mail.registre-numerique.fr ou par téléphone au 02 31 06 96 25.